

Nouvelle étape pour le projet

Mis en ligne le mercredi 22 avril 2015

Déclaration d'utilité publique, mise en compatibilité des documents d'urbanisme, autorisation de défrichement, autorisation au titre du code de l'environnement, trois arrêtés préfectoraux viennent d'être publiés qui ouvrent une nouvelle étape du projet et permet d'engager la préparation des chantiers.



Délivré le 9 mars 2015 l'arrêté d'utilité publique et de mise en compatibilité des documents d'urbanisme est le véritable feu vert donné à une opération.

Par la suite, d'autres autorisations ont été délivrées ou le seront dans les prochaines semaines.

Cette phase des autorisations ouvre véritablement une nouvelle étape pour le projet, celle de la préparation des chantiers avec l'achèvement des études, les acquisitions foncières et la consultation des entreprises.

Au mois de juin, l'enquête parcellaire permettra de préciser précisément les besoins en achats de terrains. Celles-ci peuvent se faire à l'amiable ou par expropriation sur décision du juge.

TÉLÉCHARGER

-  [arrêté déclaration d'utilité publique et mise en compatibilité des documents d'urbanisme](#)
-  [arrêté défrichement](#)
-  [arrêté au titre du code de l'environnement](#)